

Image not found or type unknown



Cas prud'homale par pierre

Par **pixole_old**, le **30/11/2007** à **13:30**

Ouvrir un fichier informatique qui ne m'appartient pas sur un réseau professionnel, un fichier accessible à tous, un personnel mais pas rattaché à l'entreprise en question. Aucun mot de passe n'existe et ce sur aucune session informatique de l'entreprise. Aucune charte de bonne conduite informatique n'est existante.

Est ce que de lire, de l'imprimer ce fichier peut être condamnable.

Bien à vous

Pierre